

Gabon

PROGRAMME GABONAIS D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ
(PROGEC)



SGS

Le 26 janvier 2015, SGS a signé une convention avec l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) dans le cadre de laquelle la société s'engageait à fournir des services d'inspection et de vérification en lien avec le Programme Gabonais d'Évaluation de la Conformité (PROGEC). Ce contrat a fait l'objet d'un renouvellement en 2021.

Ce programme apporte la garantie que les produits réglementés importés au Gabon sont bien conformes aux normes et réglementations techniques pertinentes et empêche l'importation de tout produit dangereux, contrefait et/ou non-conforme, afin de protéger les consommateurs ainsi que les intérêts des entreprises locales.

MÉTHODE

- L'exportateur demande un certificat de conformité en soumettant à SGS une demande de certification comprenant une facture pro-forma et des documents relatifs à la qualité (rapports d'essai, fiche technique, certificats des systèmes de management de la qualité, etc.)
- Nous analysons les documents et confirmons la procédure de vérification (voir ci-contre) et les normes qui s'appliquent
- Nous assurons la coordination des inspections conformément aux dispositions du programme
- Le paiement doit être effectué par l'exportateur avant la réalisation des inspections
- L'exportateur doit nous transmettre une copie de la facture finale
- Un certificat de conformité électronique est délivré si l'ensemble des vérifications ont des résultats satisfaisants
- Un rapport de non-conformité est délivré si la vérification n'est pas satisfaisante et si l'exportateur n'a pas apporté les corrections requises

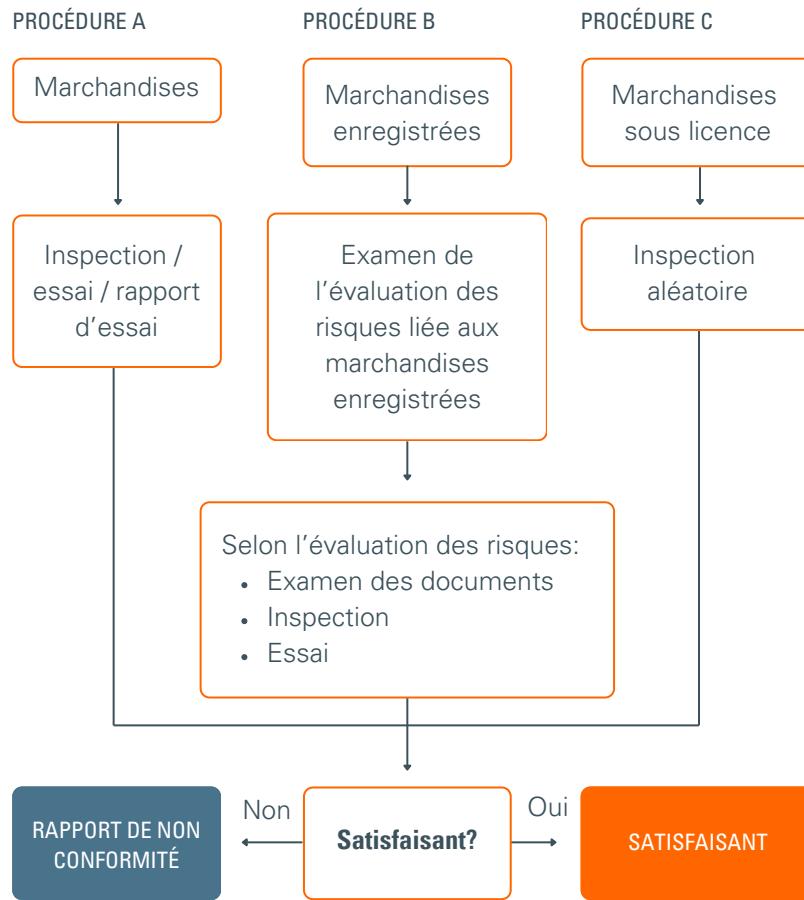
RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

- Le certificat de conformité électronique est obligatoire pour le dédouanement
- Le fournisseur/l'exportateur est tenu de garantir la conformité et par ailleurs, d'assumer les éventuelles conséquences économiques qui découlent de l'absence de certificat de conformité électronique

PROCÉDURES DE VÉRIFICATION

- PROCÉDURE A: applicable à tous les fournisseurs/fabricants de produits importés au Gabon qui ne réalisent pas d'expéditions régulières ou qui expédient des produits sensibles qui exigent un contrôle de qualité régulier par rapport à des normes de conformité
- PROCÉDURE B: applicable à tous les fournisseurs/fabricants qui réalisent des expéditions fréquentes et régulières vers le Gabon. La procédure B est une procédure facilitée où les marchandises en vrac enregistrées ne font pas systématiquement l'objet d'une intervention.
Remarque: l'enregistrement est renouvelable chaque année, à condition de respecter les critères de conformité
- PROCÉDURE C: pour les produits sous licence (système des exportateurs enregistrés). Cette méthode consiste en des essais de type, une évaluation en usine et un contrôle par audit des processus de fabrication, et comprend également le test d'échantillons prélevés à l'usine et/ou lors de l'expédition

PRINCIPALES ÉTAPES



Les frais couvrent la vérification des documents mais ne comprennent pas les tests en laboratoire, les audits sur site, l'expertise technique industrielle, le scellement des conteneurs et l'échantillonnage des marchandises en vrac.

Frais d'enregistrement:

Produits/lignes	Frais d'enregistrement annuels (en euros)
15 premiers produits	375
Chaque produit supplémentaire (au-delà de 15)	20 (par produit/ligne)

VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE

Nous possédons une vaste expérience dans la gestion des programmes de conformité à travers le monde. Notre réseau mondial inégalé s'appuie sur une plate-forme logicielle dédiée et perfectionnée et fournit des solutions personnalisables, complètes et efficaces qui veillent à ce que les marchandises soient conformes aux normes et réglementations techniques pertinentes.

AVANTAGES

- Solution unique pour une certification globale
- Gestion des grands comptes dans le pays ou par le biais de notre bureau de gestion des contrats
- Accès immédiat aux informations de la commande/du dossier
- Mise en relation facilitée des différentes parties impliquées dans la procédure
- Solutions sur-mesure adaptées à votre activité

STRUCTURE DE FRAIS (EUR)

ROUTES	% VALEUR FOB	HONORAIRE MINIMUM	HONORAIRE MAXIMUM
A	0.530%	300	7,000
B	0.450%	300	7,000
C	0.270%	220	7,000

POUR CONSULTER LA LISTE COMPLÈTE DES PROGRAMMES: WWW.SGS.COM/PCA



SUBSCRIBE TO OUR
NEWSLETTER

When you need to be sure

SGS Inspection Services Gabon S.A.

Boulevard Quaben
Trois-Quartiers
Immeuble Sorient
P.O. Box 13161
Libreville - Gabon

gis.gabon@sgs.com

+241 011 77 09 63

sgs.com

